

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi quinze février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit février deux-mille-vingt-et-un.

**Jean-François MARY** : **Président de séance**

Philippe ESLAN : Secrétaire de séance

**Etaient présents physiquement :**

**ALLAIRE** : Jean-François MARY

**AVESSAC** : Hubert DU PLESSIS

**BAINS-SUR-OUST** : Daniel BARRE

**BRUC-sur-AFF** : Philippe ESLAN

**CONQUEREUIL** : Jacques POULAIN

**FEGREAC** : Jérôme RICORDEL

**GUEMENE-PENFAO** : Isabelle BARATHON

**LA CHAPELLE-de-BRAIN** : Yohann MORISOT

**LANGON** : Jean-Yves COLLEAUX

**LIEURON** : Rose-Line PREVERT

**PEILLAC** : Isabelle DERUYTER

**PIERRIC** : Florent COUTANT

**PLESSE** : Aurélie MEZIERE, Rémi BESLE

**REDON** : Pascal DUCHÊNE, Delphine PENOT, Louis LE COZ

**RIEUX** : Thierry POULAIN

**SAINT-JEAN-la-POTERIE** : Alexis MATULL

**SAINT JUST** : Daniel MAHE

**SAINTE-MARIE** : Françoise BOUSSEKEY

**SAINT-NICOLAS-DE-REDON** : Albert GUIHARD, Marie-Hélène BUSSON

**SAINT-PERREUX** : Lionel JOUNEAU

**THEHILLAC** : Christian LEMEE

**Etaient présents en visio-conférence :**

**ALLAIRE** : Jean-Paul GAUTIER

**FEGREAC** : Laetitia BARREAU

**LES FOUGERETS** : Yannick CHESNAIS

**MASSERAC** : Fabrice SANCHEZ

**PIPRIAC** : Franck PICHOT, Brigitte MELLERIN, Jean-Luc LEVESQUE

**PLESSE** : Bertrand ROUSSEAU, Christine LE BIHAN

**REDON** : Jacques CARPENTIER, Loïc L'HARIDON, Géraldine DENIGOT, Karen LANSON

**RENAC** : Patrick BAUDY

**RIEUX** : Denis HUET, Marie-Claire BONHOMME

**SAINT-GANTON** : Fabienne COTTAIS

**SAINT-JACUT-les-PINS** : Didier GUILLOTIN, Béatrice STEVANT

**SAINT-JEAN-la-POTERIE** : Jany LE BEL

**SAINT-VINCENT-SUR-OUST** : Pierrick LE BOTERFF, Nadège DAVID

**SIXT-sur-AFF** : René RIAUD, Nathalie BERTY

**Absent(e)s excusé(e)s / Pouvoirs :**

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY)

Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE)

Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE)

Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN)

Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN)

Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY)

Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON)

Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON)

Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX)

Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER)

Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU)

Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY)

Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD)

Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

**Le quorum est atteint pour cette séance avec 49 élus présents. La séance débute à 18h05.**

**Monsieur Pierrick LE BOTERFF, délégué de Saint Vincent sur Oust, rejoint la séance à 19h20, pour le vote de la délibération n°2.**

**En conséquence, le quorum passe à 50 élus présents.**

## ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE DELIBERATIONS

DELIBERATIONS.....	4
1. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION.....	4
▪ Délibération n°1_CC_2021_21_ Validation du Rapport Annuel 2020 de Développement Durable de REDON Agglomération .....	5
▪ Délibération n°2_CC_2021_22_ Exercice 2021 : Débat d'orientations budgétaires	7
▪ Délibération n°3_CC_2021_23 Désignation d'un représentant au sein de RESECO .....	9
▪ Délibération n°4_CC_2021_24_ Syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche – Désignation de représentants .....	11
▪ Délibération n°5_CC_2021_25 Approbation d'une avance trésorerie au profit de l'association ILOZ, pour le chantier d'insertion nature et bâti .....	14
2. AMENAGEMENT DURABLE .....	16
▪ Délibération n°6_CC_2021_26 Centre Hospitalier – Avenant convention groupement d'étude .....	16
▪ Délibération n°7_CC_2021_27 Exonération totale ou partielle des pénalités liées à l'exécution des marchés de travaux de construction de la Base nautique .....	18
3. ENVIRONNEMENT.....	22
▪ Délibération n°8_CC_2021_28 Délibération corrective sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif du secteur 44-56 .....	22
▪ Délibération n°9_CC_2021_29 Signature du marché de services liés à la location de caisson, l'enlèvement et le traitement des déchets issus des déchèteries.....	24
4. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS.....	26
▪ Délibération n°10_CC_2021_30 Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau Exécutif et au Président .....	26

### DELIBERATIONS

#### 1. AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION

▪ **Délibération n°1\_CC\_2021\_21\_ Validation du Rapport Annuel 2020 de Développement Durable de REDON Agglomération**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15/02/2021

Délibération n°1

L'an deux mille vingt, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence et audioconférence)	23
Votants	62
Vote	
Pour	62
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS), Pierrick LE BOTERFF, délégué de SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

**AFFAIRES GENERALES – VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE REDON AGGLOMERATION**

*Annexe : Rapport annuel 2020 de développement durable de REDON Agglomération*

*La présente délibération a pour objet d'examiner et de valider le rapport annuel de développement durable 2020, en amont de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).*

**Rapport de Monsieur Rémy BESLE, Vice-Président,**

**VU la loi n°2010-788 du 2 juillet 2010** qui rend obligatoire pour les collectivités locales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière de développement durable et sa présentation à l'assemblée délibérante préalablement au débat budgétaire.

Ce rapport présente le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'analyse est réalisée en référence au cadre actuellement utilisé pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux qui définissent 5 finalités au développement durable, énumérées ci-dessous :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi que 5 éléments de démarche préconisés :

- Stratégie d'amélioration continue ;
- Participation ;
- Organisation du pilotage ;
- Transversalité des approches ;
- Dispositif d'évaluation partagée.

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **De valider le rapport annuel 2020 de développement durable de REDON Agglomération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 62 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°2\_CC\_2021\_22\_ Exercice 2021 : Débat d'orientations budgétaires**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15/02/2021

Délibération n°2

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Arrivée de Pierrick LE BOTERFF, délégué de SAINT-VINCENT-SUR-OUST, en visioconférence

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

**AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – Exercice 2021 : Débat d'orientations budgétaires**

*Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2021*

*La présente délibération a pour objet de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport annexé.*

**Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le rapport d'orientations budgétaires pour 2021 annexé ;

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires pour le nouvel exercice budgétaire ;

**CONSIDERANT** que sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

**CONSIDERANT** qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat ;

**CONSIDERANT** que dans ce cadre légal, le contexte budgétaire, du mondial au local, ainsi que les orientations générales de REDON Agglomération pour son projet de budget primitif 2021, mises en relation d'une approche rétrospective 2014-2020, sont précisément définis dans le rapport annexé à la délibération ;

**CONSIDERANT** l'approbation du budget primitif pour 2021 à intervenir en mars 2021 ;

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **De la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport annexé à la délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

## ▪ Délibération n°3\_CC\_2021\_23 Désignation d'un représentant au sein de RESECO

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/02/2021

Délibération n°3

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

### AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE RESECO

*La présente délibération a pour objet la désignation d'un représentant sein du RESECO*

#### **Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° CC.2014-21 du 10 décembre 2014 approuvant l'adhésion à RESECO ;

**CONSIDERANT** le renouvellement des instances communautaires ;

À l'initiative de plusieurs collectivités, une structure indépendante de forme associative, Réseau Grand Ouest, a été créée en 2006 ayant pour objectif de promouvoir le développement durable dans la commande publique.

Le Réseau Grand Ouest, devenu RESECO en 2018, constitue un réseau regroupant une centaine d'adhérents et déploie ses actions en Bretagne, Pays de la Loire et Centre Val de Loire. Le réseau permet la mutualisation des connaissances et expériences, au travers de groupes de travail, des journées de réflexion et échanges entre les membres. RESECO accompagne également ses adhérents en proposant des outils (formations, centre de ressources, webconférences ...) facilitant l'intégration des dimensions économiques, environnementales et sociales dans les contrats de la commande publique.

REDON Agglomération y adhère depuis 2014.

Suite au renouvellement des instances communautaires, il convient de désigner un représentant de REDON Agglomération au sein de ce réseau.

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **De désigner Madame JANY LE BEL (Saint-Jean-la-Poterie) représentante de REDON Agglomération au sein de RESECO ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°4\_CC\_2021\_24\_Syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche – Désignation de représentants**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15/02/2021

Délibération n°4

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

**AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PORT DE ROCHE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

*La présente délibération a pour objet la désignation de représentants de REDON Agglomération au sein du syndicat intercommunal des Eaux de Port de Roche, en vue de la réalisation des opérations préalables à la dissolution du syndicat.*

**Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté inter préfectoral n° 35-019-12-27-009 du 27 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « REDON Agglomération », suite au transfert, notamment des compétences obligatoires Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 35-2019-12-30-004 du 31 décembre 2019 :

- Actant le retrait de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine du syndicat au 31 décembre 2019 ;
- Mettant fin à l'exercice des compétences du SIE de Port de Roche, en application des dispositions de l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Reportant la dissolution du syndicat à l'issue des opérations de liquidation.

**VU** les statuts en vigueur du syndicat intercommunal des eaux de Port de Roche, par arrêté préfectoral du 11 août 2016 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser les conditions de sortie de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine, par un protocole de sortie, qui sera soumis à l'approbation des instances délibérantes du syndicat, de la commune et de l'Agglomération ;

**CONSIDERANT** l'obligation, pour REDON Agglomération et la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine, de désigner de nouveaux représentants suite au renouvellement des exécutifs locaux, pour siéger au comité syndicat, qui élira en son sein un Président ;

**CONSIDERANT** la composition statutaire du comité syndical, à savoir des délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune ;

**CONSIDERANT** qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, suite à la prise de compétences eau-assainissement, REDON Agglomération s'est substituée de plein droit à ses communes membres concernées au sein du syndicat, à savoir Bains-sur-Oust, La Chapelle-de-Brain, Langon, Pipriac, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie et Sixt-sur-Aff ;

**CONSIDERANT** les dispositions de l'article L.5711-3 du CGCT précisant que « lorsque, en application des articles L. 5214-21, L. 5215-22 et L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution ».

**Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :**

- **De désigner les délégués suivants :**

<b>COMMUNES 35</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>BAINS-SUR-OUST</b>	<b>Daniel BARRE</b>	<b>Marie-Laure PONDARD</b>
<b>LA-CHAPELLE-DE-BRAIN</b>	<b>Yohann MORISOT</b>	<b>Sébastien RANDONNET</b>
<b>LANGON</b>	<b>Jean-Yves COLLEAUX</b>	<b>Andrée LE ROUX</b>
<b>PIPRIAC</b>	<b>Jean-Luc LEVESQUE</b>	<b>Brigitte MELLERIN</b>
<b>RENAC</b>	<b>Patrick BAUDY</b>	<b>Anne PATAULT</b>
<b>SAINT-GANTON</b>	<b>Fabienne COTTAIS</b>	<b>Marc CHRISTIE</b>
<b>SAINT-JUST</b>	<b>Daniel MAHE</b>	<b>Catherine DUTHU-DEBRAY</b>
<b>SAINTE-MARIE</b>	<b>Françoise BOUSSEKEY</b>	<b>Daniel GLOUX</b>
<b>SIXT-SUR-AFF</b>	<b>René RIAUD</b>	<b>Nathalie BERTY</b>

- **De préciser que la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine désignera également deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;**
- **De préciser que ces représentants auront pour seule mission d'élaborer et d'approuver le nouveau protocole de sortie de la commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021  
Le Président,  
Jean-François MARY

- **Délibération n°5\_CC\_2021\_25 Approbation d'une avance trésorerie au profit de l'association ILOZ, pour le chantier d'insertion nature et bâti**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/02/2021

Délibération n°5

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT-GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

### **AFFAIRES GENERALES ET ADMINISTRATION – APPROBATION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ILOZ, POUR LE CHANTIER D'INSERTION NATURE ET BATI**

*Annexe : Projet de convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie*

*La présente délibération a pour objet d'autoriser l'octroi d'une avance remboursable au profit de l'association ILOZ, dans le cadre de la reprise du chantier d'insertion nature et bâti à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, et d'en fixer les conditions de mise en œuvre.*

**Rapport de Monsieur Daniel BARRE, Vice-Président,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable en vigueur ;

**VU** la situation de trésorerie prévisionnelle de l'association ILOZ ;

**CONSIDERANT** le transfert de l'activité du chantier nature et bâti, de l'association CPIE Val de Vilaine vers la structure ILOZ, Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

**CONSIDERANT** le budget prévisionnel de cette activité, estimé pour l'année 2021 à 330 000 €, dont le financement est assuré à 75 % par des subventions, selon les éléments financiers transmis ;

**CONSIDERANT** qu'une partie conséquente de ces subventions est versée sur présentation de bilan qualitatif et quantitatif, impliquant une trésorerie suffisante à la couverture de ce décalage, en particulier pour les fonds européens ;

**CONSIDERANT** le besoin en fonds de roulement estimé par l'association à 80 000 € pour cette seule activité, dont une partie sera assuré par un flux de trésorerie du CPIE Val de Vilaine ;

**CONSIDERANT** la demande de l'association d'une avance remboursable de 30 000 € sur 2021, avec un remboursement intégral en année N+2, à réception des soldes de subventions et de la montée en puissance de l'activité ;

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'autoriser le versement d'une avance de trésorerie non rémunérée d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2021, remboursable intégralement en 2023, par l'association ILOZ maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac ;**
- **D'approuver la convention financière relative au versement d'une avance de trésorerie, fixant les conditions et modalités de remboursement de l'avance ;**
- **De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 27, sous réserve de l'approbation du budget primitif 2021 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

## 2. AMENAGEMENT DURABLE

- **Délibération n°6\_CC\_2021\_26 Centre Hospitalier – Avenant convention groupement d'étude**

---

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/02/2021

Délibération n°6

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

---

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :  
Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

---

### **AMENAGEMENT DURABLE – CENTRE HOSPITALIER – AVENANT CONVENTION GROUPEMENT D'ETUDE**

*Annexes : - Convention de groupement d'étude*

*- Avenant à la convention n°11803072020 du 03/07/2020*

*La présente délibération a pour objet de modifier l'article n°6 de la convention susvisée relatif au coût de l'étude de localisation du centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir et à sa prise en charge par REDON Agglomération et la Ville de Redon.*

## Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président

Afin de répondre à des enjeux de développement au cœur d'un bassin hospitalier de plus de 120.000 habitants et dans une démarche qualité, le centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir a décidé de lancer une série d'audits bâtementaire et socioéconomique. Les conclusions de ces audits ont conforté la nécessité de construire un nouvel hôpital aux normes techniques et de confort actuelles.

Un certain nombre de démarches ont été mises en œuvre par REDON Agglomération et la Ville de Redon pour faire reconnaître le projet d'un nouveau centre hospitalier comme prioritaire.

Ce projet de construction d'un nouvel hôpital a été confirmé par l'agence régionale de santé de Bretagne et s'inscrit dans les priorités du « Ségur de la santé ». L'accord d'orientation stratégique Etat Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021/2027 validé entre le Président du Conseil Régional de Bretagne et le Préfet de Région Bretagne le 12/12/2020 précise que le comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins a pris l'engagement d'appuyer financièrement la réalisation d'opérations d'investissement à hauteur de 69.625.040 € en Bretagne et que, au titre du plan de relance, le Ségur de la Santé affiche une enveloppe de 125.501.996 €. Le projet émergera sur ces crédits.

Parallèlement, REDON Agglomération et la Ville de Redon ont décidé de lancer une étude de localisation de ce nouveau centre hospitalier. La première phase de cette étude consistait en une analyse multicritère de différents sites potentiels d'implantation. Dans le cadre d'une convention de groupement d'étude, cette analyse a été confiée à l'ADDRN pour un coût de 38.500 €, pris en charge à parité par les deux collectivités maîtres d'ouvrage (19.250 € chacune).

Sur la base des premières conclusions comparatives entre les sites, il convient de poursuivre ce travail dans une seconde phase d'insertion urbaine afin d'analyser finement l'impact de l'implantation d'un centre hospitalier en termes de flux et d'architecture. Ce complément d'étude par l'ADDRN est chiffré à 12.500 €. Il est proposé que le coût de cette seconde phase soit également pris en charge à parité par REDON Agglomération et la Ville de Redon.

**VU** la délibération n°7 de REDON Agglomération en date du 24/02/2020 ;

**VU** la délibération n°2020-044 de la Ville de Redon en date du 25/06/2020 ;

**VU** la convention n°11803072020 du 03/07/2020 ;

**VU** le rapport de session du Conseil Régional de Bretagne du 12/12/2020 approuvant l'accord d'orientation stratégique Etat-Région ;

**CONSIDERANT** que le centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir joue un rôle central dans l'organisation des soins et d'une manière générale sur l'attractivité de notre territoire ;

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement d'étude ci-annexé et fixant les modalités de prise en charge financière des frais d'étude ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de la convention de groupement d'étude ci-annexée.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

▪ **Délibération n°7\_CC\_2021\_27 Exonération totale ou partielle des pénalités liées à l'exécution des marchés de travaux de construction de la Base nautique**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15/02/2021

Délibération n°7

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

**AMENAGEMENT DURABLE - EXONERATION TOTALE OU PARTIELLE DES PENALITES LIEES A L'EXECUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE**

*La présente délibération a pour objet d'exonérer totalement ou partiellement les entreprises de pénalités liés à l'exécution des travaux de la Base Nautique.*

**Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué,**

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le décret du 25 mars 2007 n°2007-450 modifiant l'Annexe 1 rubrique 43252-4 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant une décision motivée de l'assemblée délibérante en cas d'exonération totale ou partielle des pénalités ;

**VU** les pièces constitutives des marchés de travaux, notamment l'article 6 du CCAP (commun à l'ensemble des lots) ;

**VU** les délibérations n°2019\_059 du 25/03/2019 et n°2019\_075 du 29/04/2019 relatives à l'attribution des marchés de travaux ;

**CONSIDERANT** que le délai d'exécution des travaux est défini globalement, celui-ci est opposable à l'ensemble des titulaires des marchés de travaux ;

Les marchés de travaux ont été attribués par les délibérations n° 2019\_059 du 25 mars 2019 et n°2027\_075 du 29 avril 2019.

Les travaux ont démarré, par ordre de service, le 28 mai 2019 pour une durée globale fixée à 14 mois (compris période de préparation, et congés payés).

Suite au premier confinement imposé par l'État d'urgence sanitaire, le délai d'exécution des travaux a été prolongé de douze semaines.

Le nouveau délai global d'exécution des travaux de la base nautique est donc fixé à 16 mois et 3 semaines avec une date de réception des travaux programmée au 20 octobre 2020.

La réception effective des travaux a été prononcée le 15 décembre 2020, soit avec 56 jours de retard.

Le cahier des clauses administratives particulières prévoit à son article 6, des pénalités pour absences aux réunions de chantiers (150 € par absence), pour retard dans la transmission de documents (150 € par jour) et pour retard dans les délais d'exécution du chantier (200 € par jour si le montant du marché est inférieur à 300 000 € HT et 500 € par jour si le montant du marché est supérieur à 300 000 € HT).

Le rapport OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) fait état des absences et retards liés à l'exécution du chantier, repris dans le tableau suivant :

		Entreprises Attributaires	Montant total marché € HT	Retard sur remise de documents		Retard délai d'exécution
				nbre jours	Montant pénalités applicables	Montant pénalités applicables
LOT N°1	Désamiantage	DLD Environnement	9 960,00 €			11 200,00 €
LOT N°2	Fondations spéciales	NGE Fondations	84 500,00 €	12	1 800,00 €	11 200,00 €
LOT N°3	Gros œuvre	ANGEVIN DONADA	431 438,01 €		- €	28 000,00 €
LOT N°4	Charpente métallique	ATELIERS DAVID	94 955,26 €		- €	11 200,00 €
LOT N°5	Étanchéité	SEO	121 413,48 €		- €	11 200,00 €
LOT N°6	Bardage métallique	ATELIERS DAVID	139 321,67 €	31	4 650,00 €	11 200,00 €
LOT N°7	Menuiseries Aluminium	MIROITERIE 35	55 929,89 €	3	450,00 €	11 200,00 €
LOT N°8	Serrurerie- Métallerie	ATELIERS DAVID	453 396,07 €	6	900,00 €	28 000,00 €
LOT N°9	Plafonds suspendus	COYAC	9 594,26 €		- €	11 200,00 €
LOT N°10	Menuiseries Intérieures	SARL PARIS	43 192,30 €		- €	11 200,00 €
LOT N°11	Revêtements de sols	LE BEL et Associés	48 009,80 €	105	15 750,00 €	11 200,00 €
LOT N°12	Peinture - Revêtements muraux	VILLEMONTAIL SA	24 537,10 €		- €	11 200,00 €
LOT N°13	Chauffage-ventilation-plomberie	ROQUET	244 040,39 €		- €	11 200,00 €
LOT N°14	Électricité CFO - CFA	GERGAUD INDUSTRIE	116 263,54 €	52	7 800,00 €	11 200,00 €
LOT N°15	Ascenseur	ORONA	20 150,00 €		- €	11 200,00 €
LOT N°16	Démolition- Terrassements-VRD	LEMEE LTP	152 216,95 €	60	9 000,00 €	11 200,00 €
LOT N°17	Équipements mobiliers - Agencements	MJR	32 667,79 €		- €	11 200,00 €

Concernant les retards dans la transmission des documents en cours de chantier, toutes les entreprises, hormis l'entreprise LE BEL (lot 11) ont été réactives après leur retard dans la remise de leur document, sans avoir d'incidence sur le déroulement du chantier. L'entreprise LE BEL, quant à elle, n'a fourni aucun documents d'exécution qui ont finalement été réalisés par la maîtrise d'œuvre.

Concernant le retard de 56 jours dans l'exécution du chantier, celui-ci est dû à des validations tardives de la part de la maîtrise d'ouvrage.

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **Concernant les retards dans la transmission de document :**
  - **D'exonérer partiellement l'entreprise LE BEL (lot 11 – Revêtements de sols) à hauteur de 80 % des pénalités applicables et d'appliquer des pénalités d'un montant de 3 150 € ;**
  - **D'exonérer totalement toutes les autres entreprises concernées : NGE FONDATIONS (lot 2), ATELIER DAVID (lot 6 et 8), MIROITERIE 35 (lot 7), GERGAUD INDUSTRIE (lot 14), LEMEE LTP (lot 16).**
- **Concernant les retards dans le délai d'exécution du chantier, d'exonérer totalement l'ensemble des entreprises ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

### 3. ENVIRONNEMENT

- **Délibération n°8\_CC\_2021\_28 Délibération corrective sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif du secteur 44-56**

---

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/02/2021

Délibération n°8

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

---

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

---

#### **ENVIRONNEMENT – DELIBERATION CORRECTIVE SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SECTEUR 44-56**

*Annexe : Rapport sur le choix du mode gestion du service public d'assainissement collectif du secteur 44-56*

*La présente délibération a pour objet d'approuver la correction d'une erreur strictement matérielle indiquée dans la délibération CC\_2020\_254 en date du 14 décembre 2020 et dans le rapport annexé à ladite délibération portant sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif du secteur 44-56 à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.*

## **Rapport de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Vice-Président,**

En effet, la date d'intégration de la commune de Fégréac dans le périmètre contractuel est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme indiqué dans la délibération CC\_2020\_254 du 14 décembre 2020.

**VU** l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°CC\_2020\_254 en date du 14/12/2020 ;

**VU** le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public d'assainissement collectif sur une partie du territoire de REDON Agglomération et transmis aux membres du conseil communautaire du 15 février 2021 ;

**VU** la consultation de la CCSPL en date du 26/01/2021 ;

**VU** les saisines du Comité Technique ;

**CONSIDERANT** qu'une erreur strictement matérielle a été inscrite dans la délibération CC\_2020\_254 en date du 14 décembre 2020 et dans le rapport annexé à ladite délibération portant sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif du secteur 44-56 à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022, à savoir : la date d'intégration de la commune de Fégréac dans le périmètre contractuel est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et non au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme indiqué dans la délibération CC\_2020\_254 du 14 décembre 2020. Il convient de la rectifier ;

**CONSIDERANT** que le contrat de concession du service public d'assainissement collectif de la commune de Fégréac arrive à expiration le 31/12/2023 ;

**CONSIDERANT** que la date d'intégration de la commune de Fégréac dans le périmètre contractuel est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **De prendre acte de la date d'intégration de la commune de Fégréac dans le périmètre contractuel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;**
- **D'approuver la modification strictement matérielle :**
  - **de la délibération CC\_2020\_254 apportée sur la date d'intégration de la commune de Fégréac dans le périmètre contractuel,**
  - **dans le rapport annexé à la délibération CC\_2020\_254, ce rapport est annexé à la présente délibération ;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

- **Délibération n°9\_CC\_2021\_29 Signature du marché de services liés à la location de caisson, l'enlèvement et le traitement des déchets issus des déchèteries**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/02/2021

Délibération n°9

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence ou audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :

Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

### **ENVIRONNEMENT - SIGNATURE DU MARCHE DE SERVICES LIES A LA LOCATION DE CAISSON, L'ENLEVEMENT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES**

*La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de services liés à la location de caisson, l'enlèvement et le traitement des déchets issus des déchèteries.*

**Rapport de Monsieur Louis LE COZ, Conseiller délégué,**

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 janvier 2021 pour procéder à l'attribution du marché ;

L'objet de la consultation portait sur un marché de services concernant la location de caissons, l'enlèvement et le traitement des déchets issus des déchèteries de REDON Agglomération.

L'avis de marché a été envoyé le 27 novembre 2020 pour une remise des offres fixée au 11 janvier 2021, 12h.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres, sous la forme d'un marché ordinaire à prix mixte (forfaitaire et unitaire), sans variante facultative ni obligatoire.

Le marché est passé pour une durée ferme de quatre ans.

À la date de réception des offres, 3 plis ont été reçus. Les offres ont été ouvertes et analysées par le service « Déchèteries ». Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres le 26 janvier 2021.

La commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise ayant remis l'offre la mieux disante soit l'entreprise THEAUD, pour un montant estimé et maximum de 950 949 ,00 € HT /an.

**Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public avec l'entreprise ci-dessus désignée ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations, objet du marché public.**

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

#### 4. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

- **Délibération n°10\_CC\_2021\_30 Compte rendu des délégations données par l'assemblée délibérante au Bureau Exécutif et au Président**

##### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/02/2021

Délibération n°10

L'an deux mille vingt et un, le lundi quinze du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis à REDON, sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY, les membres du Conseil Communautaire de REDON Agglomération, dûment convoqués le lundi huit du mois de février deux mille vingt-et-un.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents (physiquement)	25
Présents (en visioconférence et audioconférence)	24
Votants	63
Vote	
Pour	63
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :  
Maryse PARIS, déléguée d'ALLAIRE (donne pouvoir à Jean-François MARY), Marie-Laure PONDARD, déléguée de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Philippe RENAUD, délégué de BAINS-SUR-OUST (donne pouvoir à Daniel BARRE), Emmanuelle LE BRUN, déléguée de BEGANNE (donne pouvoir à Didier GUILLOTIN), Bernard RYO, délégué de BEGANNE (donne pouvoir à Thierry POULAIN), Florence DE DEYN, déléguée de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Jean-François MARY), Jacques LEGENDRE, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Serge BESNIER, délégué de GUEMENE-PENFAO (donne pouvoir à Isabelle BARATHON), Andrée LE ROUX, déléguée de LANGON (donne pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX), Philippe JEGOU., délégué de PEILLAC, (donne pouvoir à Isabelle DERUYTER), Patrick GICQUEL, délégué de SAINT GORGON (donne pouvoir à Lionel JOUNEAU), Daniel GLOUX, délégué de SAINTE-MARIE (donne pouvoir à Françoise BOUSSEKEY), Frank HERSEMEULE, délégué de SAINT-NICOLAS-DE-REDON (donne pouvoir à Albert GUIHARD), Marzhina BILLON, déléguée d'AVESSAC (donne pouvoir à Hubert DU PLESSIS)

Secrétaire de séance : Philippe ESLAN

#### **ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU BUREAU EXECUTIF ET AU PRESIDENT, PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES**

*La présente délibération a pour objet de prendre acte de la remise du compte-rendu pré-cité.*

**Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,**

**VU** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Communautaire à déléguer une partie de ses compétences au Président et précisant le périmètre de cette délégation ;

**VU** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » ;

**VU** la délibération CC\_2020\_78 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;

**VU** la délibération CC\_2020\_77 du 15/07/2020, portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

08/09/2020	331	RH	Désignations des représentants de REDON Agglomération au Comité Technique
08/09/2020	332	RH	Désignations des représentants de REDON Agglomération au CHSCT
16/09/2020	341	PETITE ENFANCE	Convention d'objectifs et de financement CAF - RIPAME 35
23/09/2020	348	THEATRE	Demande de subvention 2021 - DRAC Bretagne
23/09/2020	349	THEATRE	Demande de subvention 2021 - Région Bretagne
23/09/2020	350	THEATRE	Demande de subvention 2021 - CD35
25/09/2020	353	DEV ECO	Avenant n°2 au bail précaire Grande Halle - La recyclerie de Redon
25/09/2020	354	INFORMATIQUE	Mise en place d'une solution de gestion des terminaux
28/09/2020	355	Bâtiments-Patrimoine	Modification du système de détection incendie du Théâtre
30/09/2020	357	CONSERVATOIRE	Convention triennale avec le Département d'Ille-et-Vilaine
05/10/2020	360	MARCHES	Fourniture, installation, paramétrage et support N3 d'une solution de gestion des terminaux
05/10/2020	361	MARCHES	Remboursement prime assurance suite résiliation marché 18.028 dommage ouvrage multi accueil de Pipriac
05/10/2020	364	THEATRE	Covid-19 annulation et reports de spectacles – Saison 2019-2020 - 2EME PARTIE
05/10/2020	365	HABITAT	Subv. Primo accédant_MORETTO Vincent_SAINTE-MARIE_HCB
06/10/2020	367	DEV ECO	Renouvellement cotisation 2020 Escales Fluviales de Bretagne
06/10/2020	368	THEATRE	Acompte spectacle blanche neige
06/10/2020	370	CONSERVATOIRE	Prise en charge financière des interventions musicales en milieu scolaire 2020/2021 dans les communes du Morbihan
06/10/2020	371	CONSERVATOIRE	Prise en charge financière des interventions musicales en milieu scolaire 2020/2021 dans les communes de Loire-Atlantique
06/10/2020	372	HABITAT	Subv. Primo accédant_MAILLET MAHE_GUEMENE PENFAO_HCB

06/10/2020	373	PISCINES	Piscine de Redon : demande de remboursement Mme LANNIEL
06/10/2020	374	PISCINES	Piscine de Guémené : demande de remboursement de Mme LANGLAIS
09/10/2020	376	DEV ECO	Avenant n°3 au bail de l'AMISEP
09/10/2020	377	MARCHES	Contrat de maintenance IPSILAN
12/10/2020	378	FINANCES	Demande de subvention base nautique_contrat intercommunal département 44
13/10/2020	379	FINANCES	Demande de subvention Passerelle contrat de partenariat
14/10/2020	380	FINANCES	Demande de subvention capitainerie contrat de partenariat
12/10/2020	381	THEATRE	Demande de subvention DRAC Bretagne "Plan Théâtre en région"
13/10/2020	382	MARCHES	Attribution marché maintenance équipements de cuisine
13/10/2020	383	MARCHES	Attribution marché travaux électrique
14/10/2020	385	DEV ECO	Convention de mise à disposition du bâtiment de stockage 1 rue de la Goule d'Eau à Redon
09/10/2020	386	PISCINES	Piscine de Redon : demande de remboursement Mme MOUSSU Rozenn
09/10/2020	387	PISCINES	Piscine de Redon : demande de remboursement Mme TOURET RIBOUCHON
14/10/2020	388	DEV ECO	Bail de location LABORIZON
14/10/2020	389	DEV ECO	Bail de courte durée - 3 rue de Briangaud à Redon
05/10/2020	390	MARCHES	Prestation d'assistance juridique à la rédaction des différents contrats de location
16/10/2020	391	MARCHES	Attribution marchés vérifications périodiques des installations des établissements de REDON Agglomération
21/10/2020	392	FINANCES	Avenant n°1 régie MA PIPRIAC
21/10/2020	393	Animation territoriale de santé	Demande de subvention au titre du Fond d'intervention régionale (FIR) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne pour l'action 15 du Contrat local de santé
22/10/2020	394	DEV ECO	Bail précaire Atelier relais n°13 à Guémené-Penfao
22/10/2020	395	DEV ECO	Avenant n°4 AMISEP
22/10/2020	396	HABITAT	Subv. Primo accédant_THOMAS Arnaud_LIEURON_HCB
22/10/2020	397	HABITAT	Subv. Primo accédant_CROSNIER Florian_CONQUEREUIL_CB
22/10/2020	398	HABITAT	Subv. Primo accédant_FAISCO Serge et Céline_SAINTE JUST_HCB
22/10/2020	399	HABITAT	Subv. Primo accédant_HERVOT_ROUAULT Christophe et Valérie_PIPRIAC_HCB
22/10/2020	400	ENVIRONNEMENT	Contrat avec PRINTERREA

22/10/2020	401	THEATRE	COVID 19- REMBOURSEMENT ET REPORT DES SPECTACLES DU 24/10 AU 06/12/20
27/10/2020	402	RESSOURCES HUMAINES	Décision CT du 14102020
15/10/2020	403	EAU & ASSAINISSEMENT	ASST Collectif et travaux de branchement au réseau public de collecte : convention ROLLAND Mickaël
25/10/2020	404	THEATRE	Paieement Spectacle la Leçon de Français
30/10/2020	405	MARCHES	Signature marché Elaboration CLS 2
16/10/2020	406	ECONOMIE	Convention d'eco-paturage ZI279p - ZI265p à Allaire
30/10/2020	407	MARCHES	Signature marché Mobilisation citoyenne
02/11/2020	408	Bâtiments-Patrimoine	Remplacement de chaises au conservatoire (auditorium)
02/11/2020	409	MARCHES	Attribution marché entretien toitures
02/11/2010	411	HABITAT	Subv. Primo accédant_BEASSE Valentin_SAINTE MARIE_HCB
03/11/2020	412	THEATRE	Paieements spectacles Les imposteurs + barbe bleue + poids des choses
03/11/2020	413	DEV ECO	Signature du bail précaire - Atelier relais N°15 Plessé
03/11/2020	414	THEATRE	Spectacle Tête raides + Hamlet
05/11/2020	415	HABITAT	Subv. Primo accédant_COSQUER_OGER_PIPRIAC_HCB
06/11/2020	416	ENVIRONNEMENT	Cotisation 2020 AMORCE
06/11/2020	417	ESS	convention prêt à usage GAEC du Meunier (P. Tranchant) Cranhouët 1112020 au 31102021
06/11/2020	419	THEATRE	COVID 19- REMBOURSEMENT ET REPORT DES SPECTACLES plume I jean noel viviane
10/11/2020	420	THEATRE	ABAQUE et martin eden
13/11/2020	422	Bâtiments-Patrimoine	Mise en place d'une climatisation pour le local serveur de l'IT 5
20/11/2020	426	FINANCES	Avenant n°5 régie Poterie
20/11/2020	429	FINANCES	Avenant n°3 régie d'avance THEATRE
13/11/2020	431	MARCHES	Remplacement onduleur immeuble tertiaire n°2
01/12/2020	439	ESS	avenant 2 mise à disposition hangar Cranhouët Jacques Linot
<b>2021</b>			
05/01/2021	1	HABITAT	Subv. Primo accédant_POISSON Aurélien_SAINTE-GANTON_HCB
06/01/2021	2	DEV ECO	Bail Précaire Association AIRE
06/01/2021	3	HABITAT	Subv. Primo accédant_RAULT CHODANKAR_REDON_HCB
08/01/2021	5	THEATRE	Annulation spectacles janvier - COVID - remboursement des spectateurs
08/01/2021	6	THEATRE	Résidence Akila - Janvier 2021
08/01/2021	7	CONSERVATOIRE	Sollicitation d'une subvention du Département du Morbihan

15/01/2021	12	THEATRE	COVID-19 ANNULATION KEYVAN CHEMIRANI & THE RHYTHM ALCHEMY
15/01/2021	13	THEATRE	ATELIER THEATRE COVID ANNULATION
15/01/2021	14	THEATRE	ANNULATION EUGENIO et LES AVENTURES D HEKTOR
18/01/2021	15	PISCINES	Piscine de Redon : remboursement Mme LEBLAY Louanges
19/01/2021	17	PISCINES	Piscine de Redon : remboursement Mme LEMEE Marie Christine
19/01/2021	18	PISCINES	Piscine de Redon : remboursement Mme PETIT
19/01/2021	19	THEATRE	Paiement spectacles "Tomber en Amour" et "Blanche neige,..."
20/01/2021	20	EAU ASSAINISSEMENT	Travaux de branchement à l'asst collectif Mme ROSSELIN
21/01/2021	21	EAU ASSAINISSEMENT	Travaux de branchement à l'asst collectif Mr DANIBERT
29/01/2021	28	THEATRE	COVID-19 ANNULATION NU + QUEEN BLOOD + LES BRIGANDS
02/02/2021	29	FINANCES	Demande de subvention DETR/DEPARTEMENT 44 Local AIRE

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- De prendre acte du compte-rendu, ci-dessus, et des décisions prises en application de l'article L5211-10 du CGCT :
  - Par Monsieur le Président ;
  - Par le Bureau Exécutif du 02 février 2021.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 63 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance le 15/02/2021

Le Président,  
Jean-François MARY

La séance prend fin à 22h00.

Fait à Redon, le 18/02/2021,  
« Certifié conforme »

Le Président,  
Jean-François MARY

Le Secrétaire de séance,  
Philippe ESLAN